L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 25 DECEMBRE 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une plume par carré de chaque longueur, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce original devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, des Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, des agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant le commerce, $60. Ces abonnemens ne paient d'avance et d'avance.

Le prix des souscripteurs aux avis estimité à un car ré chaque fois, et non pas par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour attirer l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de sociétés &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui doivent paraître que par intervalles seront payées pour chaque insertion.

LES ANNONCES en articles d'une nature personnelle, lorsqu'elle pourront être admises, payeront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire du bulletin seront chargées à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons et terrains à vendre, à louer ou à affermer, chevaux marrons, animaux égarés ou égarés &c., lui seront portés en compte séparément et aux PRIX ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES TABLEAUX et autres endroits ouverts pour l'amusement public, seront insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs pasteurs, $50.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire

CABOTAGE.

POUR LA RIVIERE DES ARKANSAS.—Le steamer MARIETTA, capt. J. J. Davis, partira lundi, au du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à la Bourse, ou à

BARTWELL, RIDDER & Co.
25 dec 44. Poydras

POUR LES ATTAKAPAS (ou Plaquemines)—Le nouveau steamer bon marché à double cheminée, NEW BRAZIL, capitaine Charles Johnson, partira mardi matin, 27 courant, à 10 heures, prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, Nouvelle-Iberie, Proviso, Landing, Franklin, Patterson, Bale Bayouch et tous les ports intermédiaires sur le Teche et l'Atchafalaya. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou au

JOHN HALL, No. 1, Front Levée.

La New Brazil a été affrété par le capitaine Johnson et a de beaux aménagemens pour passagers. Il ne s'engage pour faire le voyage des Attakapas durant toute la saison.
23 dec —

POUR ST. LOUIS—Le steamer SATAN, capitaine R. Allsop, partira mercredi à midi du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN S. SHAW & Co. agens.
26 dec 24. Poydras

POUR VERMILLONVILLE—Le steamer COTTON PLANT, capt. D. Mungeh partira mercredi, 26 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN HALL,
2. Front Levée.

POUR ST. LOUIS—Le superbe steamer CHARLEOIS, capt. Newman Roberts, partira lundi 25 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN S. SHAW & Co. 24. Poydras.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le steamer CHAMPION, capt. T. M. Shropshire, partira mardi, 26 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BARTWELL, RIDDER & CARMAN,
23 dec 44. Poydras

Le MISSOURI-MAIL, capt. Littleton, partira pour Vicksburg et Louisville le Dimanche 26 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

FOSDICK & BROTH. 74. Camp.

Le MISSISSIPPI, capt. Hamilton, partira pour Louisville le Dimanche 26 du courant, à 10 heures du matin.

MERLE, BEVILLE & Co. Agents.

Le propriétaire ayant éprouvé des difficultés à décharger et à prendre du fret par le mauvais temps, et à faire des voyages par saison, a préféré, pour la convenance du passager, changer ses voyages de manière à n'avoir à marcher que pendant le jour.

Ayant été récemment renouvelé par les habitans, on le sait tous très constamment les voyages ci-dessus, qui qu'il en puisse dire

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BAILD & LANDRY.

POUR LA COTE DONALDONVILLE et Lafourche—Le beau steamer à passagers, capitaine W. C. Wilson, partira tous les samedis matin à 10 heures et retour partira de Donaldonville tous les mercredi, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à

LAFOREST & SQUIRES,
23 dec—30 Vieille Levée.

NOUVEL ARRANGEMENT

Le malle des Etats Unis, steamer JUPITER, pour Matamoras, Louisiane et Mobile, ne cessera du 15 au 20 de chaque mois, et ne fera à une large pour le recevoir. Le bateau à passagers partira sur la barrière du pilote (fort gare) à 8 heures du matin, le mercredi et vendredi. Pour les DIMES (ou centes), et retour sera les jours suivans à l'arrivée du bateau. Cet arrangement sera lieu jusqu'à nouvel ordre.

WILLIAMS, WHITMAN & Co. Agens,
21 rue du Camp.

PAQUET REGULIER ENTRE LA NLLE-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES

LE superbe bateau à vapeur, du port de 1,200 barils, capitaine Barrun, ayant été réparé et peint, neuf, supérieur, est voyages réguliers comme par le passé. Le 24 courant de la Nouvelle-Orléans pour les ports intermédiaires, tous les mercredis à 8 heures A. M. et quittera la Balize pour la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 2 heures A. M. et arrivera le samedi en ville. Le capitaine Jourdain prie les passagers qui désireront embarquer à la Balize de prévenir à l'avance du jour de départ, ainsi que les arrangemens qui voudront faire expédier du fret à son bord, de l'envoyer avec l'avant-bord du départ.

Le capitaine Jourdain est spécialement recommandé aux négocians qui ont eu l'honneur de patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour.

Pour fret et passage, s'adresser au capitaine, ou à

JACQUES LAROSE, Agent,
Vieille Levée, No 24.

P. S. Le capitaine Jourdain informe qu'il a vendu à Mr Jacques Larose la moitié du bateau à vapeur Pilote, qui vient le public et aux amis qu'le continuerait à voyager comme par le passé. Ils espèrent mériter la confiance du habitans, par l'attention qu'ils porteront pour le bien-être du fret qu'on voudra bien leur transmettre. 1 oct

HARRY OF THE WEST

Le superbe paquebot du Bayou Sara HARRY OF THE WEST, capitaine Thomas Clark, partira pour Bayou Sara et Bayou Sara tous les samedis matin à 10 heures et retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du rail road. Ce bateau remplace le Louis.

Le Harry of the West est convenablement construit pour le service du fleuve, il a une chambre très spacieuse, des chambres des dames sont meublées avec des lits pour la nuit. La capacité pour prendre du fret à bord de ce bateau est telle que tous les planteurs sucriers peuvent avoir toute confiance qu'il prendra toute la quantité qu'on lui offre.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
12 nov—6m J. BONNER, 11, St. Charles

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT,

Paquebot hebdomadaire pour la côte Donaldonville, Pointe-aux-Chênes, Bateau Rouge, Pas Rutton, Waterloo, Bayou Barbab, Fausse Coupée et Tunica.

Le capitaine Hart ayant pris de nouveaux engagemens avec le Clipper, quitte le service de la malle le dimanche, le beau steamer à double machine BRILLIANT, partira désormais de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, et de Bayou Sarah tous les samedis à midi, et ses retours à la Nouvelle-Orléans le lendemain matin de bonne heure.

Les prix du passage, etc. sont les mêmes que ceux chargés par les autres bons steamers faisant les voyages de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

W. H. AVERY, 88 Gravier

PORTS DU GOLFE.

POUR LA HAVANE—Le steamship ALABAMA, capitaine H. Melville, arrivera de la Havane, le 20 courant, et partira le 26 du même mois. Il ne reviendra de fret et un nombre suffisant de passagers, il repartira le dimanche, 31 courant, à 10 heures du matin.

MERLE, BEVILLE & Co. Agens.

POUR LA HAVANE—Le goélette SARAH, capt. J. Allen, partira mercredi 27 courant, à 10 heures du matin.

REYNAUD & FAILON,
34, Tchoupitoulas.

POUR TABASCO—La goélette COLUMBIA Pour fret ou passage s'adresser à

R. D. BLOSSMAN.
34 Bienville

POUR VERA CRUZ—Le navire américain 117 TECANOE, capt. Gray, partira immédiatement. Pour passage ou fret, pour le point, s'adresser à bord ou à

SCHMIDT & Co.

POUR GALVESTON & LAGRANGE—Le brig DOVER, capitaine Falcel, ayant le plus grand partie de son fret et de son passage, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

MERLE, BEVILLE & Co.
6 dec 44. Vieille Levée.

POUR ST. THOMAS—Le goélette MADONNA capt. Alcins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOS. FRATS, 27 Toulouse

CABOTAGE.

POUR MOBILE—par le nouveau Bassin—La goélette BLAIZE, capt. Moore, partira sous peu. Pour balance du fret et passage, s'adresser à

FOSDICK & BROTH. 74 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire BIJOU, capitaine Wilson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

T. & R. TOBY & ROGERS, 76 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire WINNEGANDE, capt. Lowell, partira sous peu. Pour fret de 600 barils ou passage, s'adresser à bord ou à

FOSDICK & BROTH. 74 Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire BLAIR, capitaine E. Drummond, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, près du marché aux légumes, ou à

J. W. STANTON & Co.
18 dec Secondes Rues.

POUR NEW-YORK—Le navire SHAKESPEARE, capt. Helen Miner, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à

BULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire ALFRED, capitaine J. C. Myers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord près le marché aux légumes ou à

FOSDICK & BROTH.
74 Camp

POUR BALTIMORE—Le brigue CLARISSA, capitaine Melcher, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le Bonne transportation, ou à

FOSDICK & BRO. 74 Camp

POUR BOSTON—Le barque PHILENA, capt Fish, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la Presse d'Orléans ou à

NORCROSS & FOSDICK, 60, Gravier.

POUR BOSTON—Le barque FLORENCE, capt. Hughes, partira sous peu. Pour fret de 600 barils ou passage, s'adresser à bord, le magasin, ou à

T. & R. TOBY & ROGERS, 76 Camp

POUR SAVANNAH—Un goélette partira sous peu de jours, si demandé ou le valeur de 600 barils de fret. S'adresser à

FOSDICK & BROTHERS, 74 Camp

POUR FRETS OU CHARTE—La barque anglaise CAMBRIA, capt. Sandford, s'adresser à bord, dans le poteau sud, près du marché aux légumes.

POUR FRETS OU CHARTE—Le navire NOVERTON COLUMBUS, capt. Hamel, du port de 1000 balles cotton. S'adresser à

SCHMIDT & Co.

ON a besoin d'un navire pour Boston, s'adresser à

FOSDICK & BROTH. 74 Camp.

T. & R. TOBY & ROGERS.

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le beau navire A. 1 fin vier WALPOLE, capitaine Tilton, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. Il peut prendre encore de 250 à 300 balles cotton. Pour fret ou passage, s'adresser à

FR. FERRET, 38 Toulouse

POUR LE HAVRE—Le navire Français et fin voilier, bien connu LOUIS XIV, capt. Jugy, est maintenant chargé et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à

T. OXNARD Jr., 27, Bourbon.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ANGELIE, capt. Gosmin, partira pour le port ci-dessus le 15 décembre. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

BLANCHARD, EIMER & Co,
21, Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire ELIZABETH BRUCE, capitaine Day, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à

FOSDICK & BROTH. 74 Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire ELLEN BROOK, Capt Crowell, partira sous peu. Pour fret de 300 balles cotton ou passage, s'adresser à

LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Paquebot régulier pour succéder au Columbus—Le navire bien connu TALOUSIE, capitaine George L. Rogers, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements pour la chambre et l'entrepôt à bord, s'adresser à bord vis à vis le poteau 10 première municipalité, ou à

LEVI H. GALE.
10 nov 93 Commune

POUR BORDEAUX—Passage seulement—La barque française SANDRAY, capt Rich, ayant toute sa cargaison arrimée, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire RHODE-ISLAND, capt. Church, partira sous peu. Pour fret de 150 balles, ou passage, s'adresser à bord

FOSDICK & BROTH. 74, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire ROSCOE, capitaine Jonathan D. Richer, partira sous peu. Pour fret de 400 balles cotton ou passage, s'adresser à

L. H. GALE, 97, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire JAS. A. RIFFIERS, capt. Bouvier, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de cotton, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans, ou à

LEVI H. GALE,
32 nov 93 Commune.

A VENDRE—Une goélette de cuivre, du port de 100 tonneaux, fine voilière et en bon ordre. Pour les conditions, s'adresser à

BARTWELL, RIDDER & CARMAN,
44 Poydras

ON demande un navire pour prendre chargement pour New-York. S'adresser à

FOSDICK & BROTH.
11 dec 74. Camp.

POUR FRETS OU CHARTRE—La barque française LEONTINE, capitaine Walling, d'environ 300 balles, un fret sur le bord de l'autre est prêt. S'adresser à

SCHMIDT & Co.
24 nov 5, Bienville.

POUR FRETS OU CHARTRE—Le brig MARGARETHA, capt. Hansen, s'adresser à

WM FREHN & Co.
24 nov Bienville.

POUR FRETS OU CHARTRE—Le brick Danois MARIE et OLIBRI capt. Nielsen, s'adresser à

A. M. Christofferson
22 nov W. FREHN & Co., Bienville.

POUR FRETS OU CHARTRE—Le beau navire RHODE-ISLAND, capitaine Church, de 1300 tonneaux. Un fret sur Liverpool, ou tout préférer. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSDICK & BROTH. 74 Camp

A LOUER—Un petit emplacement très convenable pour un magasin, qui vient d'être fait à neuf, le plancher, et avoir 4 à 5 vaches. Cette ville est située sur de l'indépendance, en face de la place d'Orléans, et de la Place d'Armes. Il est très convenable et une entrée. On n'arrangera avec le locataire pour les vaches, comme charrette, chevaux &c. Nadeau, Mme. Fry, Mme. Pelletier, rue Royale, qui, près des vendeurs grossiers, les ventes à détail et un nombreuse de fleurs artificielles, en gros et en détail.

6 dec—3m

A LOUER—Le magasin d'entrepôt, No. 127, rue de la Nouvelle Levée, s'adresser à

PETERS & MILLARD,
24 Vieille Levée

A LOUER—Deux maisons neuves et bien construites, à deux étages, situées à l'encoignure du Bayou de Gentilly et Gravier, rapportant 5 à 6 mille dollars annuellement. Pour les conditions, s'adresser à

E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

INSTITUTION DE MME. DESRAYAUX.

(Ancienne maison de Mme Lavine.)

PENSIONNAT D'ETABLISSEMENT

Rue des Remparts, encoignure Bienville.

L'INSTRUCTION générale, en A glais et en français, comprend toutes les branches diverses qui doivent constituer une éducation complète.

L'histoire et la literature, le calcul et les élémens des sciences exactes sont présentés de manière à développer les facultés des élèves. Dans ce but, les gens parlent ces arts d'agrémens, la musique est toujours le premier rang; et dans cette année, un maître habile, dont le talent est connu, a été spécialement chargé de régulariser et diriger les travaux des élèves. Une dame, dont le talent prouvé, est reconnu, a été spécialement chargée de l'ordre, du personnel de l'enseignement mutuel. Les examens de musique auront lieu, comme au mois précédentes, de novembre, trois mois de chaque mois jusqu'à Juillet. Il y a un bureau, comme gérante et distribution de prix.

N. A. Deers, avec cinquante ans de ville, remarqué, est chargé de l'enseignement de l'anglais, et de l'histoire, CALISANTIN, HISTOIRE, LITTERATURE, ELEMENS DE MATHEMATIQUES, PHYSIQUE et ASTRONOMIE, qui s'exerce l'instruction.

30 nov—3m

NOUVEAU PENSIONNAT

EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

Dirigé par

MADE. DUHAMEL.

Rue de l'Ursulines, entre Chartres et Royale.

L'ETABLISSEMENT est prêt à recevoir les élèves. La Toilette les cendres qui occupaient l'éducation d'une jeune demoiselle, sont vivre dans la maison.

Les cours augmentés: la musique, le piano, le dessin, le Latin, le texte d'admettre par de bons professeurs.

Les prix sont modérés. 1 oct—90

M. LE BRET, ancien consul de France à la Nouvelle-Orléans, et ci-devant de Fraudon la Collège D'EFERSON, est revenu de France et propose de donner des leçons de langue française, de l'histoire, de l'arithmétique, de la calligraphie. S'adresser chez MM. Canavin & Levoux, rue de Chartres, No. 96.

11 nov—3m L. BRET.

Compagnie de Banque et du Gaz de la Nlle. Orléans

Département du Gaz, ler. novembre 1843

AVIS est par le présent donné qu'à partir du ler. janvier prochain, le prix du gaz sera réduit à quatre cents pieds cubes.

L. W. WELLS,
1 nov—2m Secrétaire

PETERS & MILLARD—No. 34, Vieille Levée, offrent à vendre

600 sacs café Rio,
150 id id vieux Java,
600 id id africain,
29 id id Moka,
20 pipes Madère,
6 demi id Madère,
60 quarts id id Madère,
20 pipes Tenerife,
30 idem Oporto,
20 demi-pipes vieille eau de vie,
10 idem idem de Bordeaux,
20 pipes genièvre de Hollande,
10 pipes vieux rum Jamaïque,
2 idem idem Ste. Croix,
10 quarts de pipes sherry pale superieur,
20 pipes idem 1790 amarillade,
30 caisses I dozaine chaque, sherry superieur,
100 idem idem id Madère,
400 id blanc de Malaga,
100 id savon de Winchester,
50 id Fromage Gruhen,
50 id id Hollande,
40 barilles beurre frais de Goshen,
200 kgs id Fermier fraîche de St Antoine,
100 paniers huile d'olive,
Du cassel tabac Virginie,
50 id id Kentucky,
10 id Gingembre frais confit,
50 caisses thés superieur impérial et poudre à canon,
200 boites thés impérial et poudre à canon,
47 demi-caisses thés pouchong, en paquets,
80 boucaute porter de Londres en bouteilles et tiré de
10 caisses amandes écorce tendre,
30 barilles sucre clarisé de N. York et Philadelphie,
50 id id pulvérisé id id
25 boites idem en pains id id 23 nov—1m

BRUNES sèches en paubaine—Le consignataire revenu du débarquement de l'Amérique, venant de Bordeaux, 50 caisses brunes en paubaine, qualité de choix.

Vin blanc ordinaire en barils, vin rouge en barriques et en caisses, eau-de-vie de Cognac, huile, vinaigre liqueurs, bouteilles vides, macaroni, vermicelli.

19 dec EDOUARD LARRONDE, 85, St. Louis

VIEILLE eau de vie de Cognac, ayant droit au drawback, 12 demi pipes cau de vie de Cognac,
10 quarts id id
4 bouteilles vieille eau de vie fine Champagne.

EDOUARD LARRONDE, 85, St. Louis

OUTILS de charpentiers, ensemble, pour plus de 1000 dollars, et ayant droit au drawback, scies, scies de bûcheron, fer pour outils, varrières, clefs de scie, outils, tiroirs, outils, règles, équerres en acier, gouges, mastics, ciseaux, haches, hachettes, lime, rapes, mesures, en magasin et à vendre par

1 dec W. A. RYAN, 68, rue de chartres.

WHISKEY, Barils, Graisse, &c.—100 barils whiskey, rectifié de l'Ecossais, 50 barils fortis en debarquement 30 barils graisse nouvelle, 50 barilles de, 120 caisses de Cidre, 30 barriques dito, 2 barils et 10 barils d'eau dite Bordeaux et prime, 150 sacs cafe crème vert Rio, 30 barriques charbon de Philadelphie, 25 barils eau de vie de pêche, 10 barrilets tabac trèfle, 10 barrilets tabac trèfle.

SAML. BROADWELL & Co.
104 Tchoupitoulas

40 CAISSES sucre blanc, de la Havane, de dite de sucre jaune de la Havane, dite sucre brun de la Havane, 50 balles de tabac en feuille de la Havane, Vuelta de Abajo premier qualité, 60 balles de tabac en feuille de Cuba, premier qualité, 1 barrilet tamarin de la Havane, bonne qualité, en magasin et à vendre par

E. LAMPRE, 38 Vieille Levée

SALSATAS—Un navire de Boston, qualité supérieure, à vendre par

E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

ARE DE RIO—100 sacs qualité supérieure, en magasin et à vendre par

E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

BLANC DE BALEINE, en caisses et demi caisses en debarquement des navires James Edward et Louisville, à vendre par

E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

CHANDELLES patinées 40 cents, en caisses et demi caisses, en debarquement des navires James Edward et Louisville, à vendre par

E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

CHOCOLAT, Cacao en pâte de Cacao de la marque de Rivera, qualité supérieure, à vendre par

E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

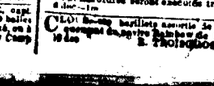

LES soussignés reçoivent constamment de la manufacture de Wilson, Childs & Co. de Philadelphie et ont maintenant en main un grand assortiment d'Ouvrages de Charonnage, consistant en Pelles, en Voitures, Pages et Sorties, Wagons pour hoels et chevaux, sorties sans rédiche, différentes dimensions, Wagons à Bras, Bonnes de charrettes et de diables &c. &c. qu'ils offrent à vendre aux plus bas prix et à des conditions raisonnables. WILSON & CO.
N. B. Les ordres seront exécutés très promptement. 136, Tchoupitoulas.
4 dec—1m

CLOU—Barils barilletts assortis 3d à 8d p. m. dans magasin du navire Rainbow de Boston, à vendre par

E. Tholozé, 96, Vieille Levée.

MUNICIPALITE No. 1.

TRESORERIE DU DEPARTEMENT DE LA POLICE.

A VIS est par le présent donné aux contribuables de la 1ère municipalité que le centième des taxes sur propriétés foncières et sur esclaves, pour l'année expirant le 3 décembre 1843, commencera à le payer le 1 janvier prochain.

21 nov A. J. ALCIBOT, Trésorier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. TROIS,

Séance du 2 décembre 1843.

ORDONNANCE imposant une taxe spéciale sur les propriétés foncières et esclaves, dans les limites de la municipalité No 3, pour les années 1842 et 1843.

Article 1. Il est ordonné par le Conseil de la Municipalité No 3, agissant en vertu de l'autorité et des pouvoirs donnés au Maire et au Conseil de Ville, par le sixième article de l'acte approuvé le 17 février 1836, incorporant la ville de la Nlle-Orléans, et par la dix-huitième section de l'acte amendant ledit acte approuvé le 8 de mars 1836, une taxe spéciale de dix piastres par mille, soit 1 pour cent, sur toutes les propriétés foncières et esclaves dans les limites de la municipalité No 3, d'après les tableaux d'assessement de 1842 et 1843, et de cette somme, il sera collecté immédiatement ladite taxe spéciale, celle de 1842, payable en 1843, à partir du 1er. janvier 1844, et celle de 1843 payable en 1844, à partir du 1er. mai 1844.

Art. 2. Il est de plus ordonné, en vertu de la même autorité et des mêmes pouvoirs ci-dessus décrits, qu'une taxe spéciale de dix piastres par mille, soit 1 pour cent, et de même imposée sur chaque esclave, d'après les tableaux d'assessement de 1842 et 1843, pour ces deux années et ladite taxe est exigible et collectable immédiatement ladite taxe spéciale, celle de 1842 payable en 1843, à partir du 1er. janvier 1843, et celle de 1843 payable en 1844, à partir du 1er. janvier 1844.

Art. 3. Il est de plus ordonné, en vertu de la même autorité et des mêmes pouvoirs ci-dessus décrits, qu'une taxe spéciale de dix piastres par mille, soit 1 pour cent, et de même imposée sur chaque esclave, d'après les tableaux d'assessement de 1842 et 1843, pour ces deux années et ladite taxe est exigible et collectable immédiatement ladite taxe spéciale, celle de 1842 payable en 1843, à partir du 1er. janvier 1843, et celle de 1843 payable en 1844, à partir du 1er. janvier 1844.

Art. 4. Il est de plus ordonné, qu'immédiatement après avoir reçu en paiement de ladite taxe (ladite bons mises) pas, il sera du devoir du trésorier de les collecter et d'en faire un rapport au Conseil, toutes les sommes, des sommes reçues par lui et cancelées.

Art. 5. Il est de plus ordonné que cette ordonnance soit publiée en français et en anglais pendant quinze jours dans le journal officiel de la municipalité No. 3, afin que les habitans de cette corporation puissent en connaître le tenor, et que le maire et le trésorier autorisé à la faire publier au moins un appel.

Art. 6. Il est de plus ordonné que le comité des finances et et demeure trigge de compter et bailer, chaque semaine, en présence de tout propriétaire de cette municipalité, les ordres et les billets municipaux qui seront reçus en paiement par le trésorier pendant ladite semaine.

(Signé) HENRY BOULET,
Président pro temp.

Approuvé le 6 décembre 1843.
(Signé) WM. FRERET, Maire.
12 dec—1m

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE NO. TROIS.

Séance du 2 Décembre 1843.

"Il est que le Maire est autorisé à faire publier dans deux gazettes de cette ville pendant dix jours, en français et en anglais, les avis ci-dessous, qu'il a reçu de l'agent, d'avoir dans ses dix jours, et de la mettre aux lignes pour leur satisfaction par le voyer, les maisons qui ne sont pas numérotées et de charger le trésorier de la Ville, depuis la rue France jusqu'aux magasins à rhum.

"Que cela de plus qu'après l'expiration du terme ci-dessus fixé, le voyer est autorisé de faire exécuter toutes les maisons qui le seront pas par leur propriétaire ou agent, et il en tiendra un compte exact du cout et du déboursé, qui seront mis à la charge du propriétaire, et sera de plus de manger par les propriétaires.

(Signé) H. BOULET,
Président pro temp.

Approuvé le 5 décembre 1843
(signé) Wm. FRERET,
13 dec Maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE NO. TROIS.

Rendu que le Conseil recevra jusqu'au 25 du courant des propositions cachetées pour offrir à la Halle du Fort un emplacement de 40 pieds de long sur 20 de large, en faveur des municipaux de la Municipalité No 3. Le terme de la dite halle devra, dans les dix jours qui suivront l'acceptation des propositions, fournir, et le salaire du Maire, des huitièmes payables en 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, et 12 mois de date, portant intérêt, et non autrement, et jusqu'à ce que le Maire et le Conseil de Ville en aient pris un parti, le locataire sera tenu de payer leur propriétaire ou agent, et il en tiendra un compte exact du cout et du déboursé, qui seront mis à la charge du propriétaire, et sera de plus de manger par les propriétaires.

(Signé) H. BOULET,
Président pro temp.

Approuvé le 5 décembre 1843
(signé) Wm. FRERET,
13 dec Maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE NO. TROIS.

Séance du 2 Décembre 1843.

Rendu qu'il est défendu de passer sur le Levée, dans toute la limite de cette Municipalité, après le coucher du soleil, sous peine d'une amende de cinq piastres, ou quinze jours de prison, à la discrétion du Maire, et de plus, le propriétaire du cheval, ou le conducteur, sera tenu de payer les dommages causés par le cheval ou le conducteur.

Rendu de plus que le Maire est invité à publier dans la dite résolution, en français et en anglais pendant dix jours.

(Signé) HENRY BOULET,
Président pro. temp.

Approuvé le 5 Décembre 1843
(signé) WM. FRERET, Maire.
12 dec—10

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE NO. TROIS.

Séance du 2 Décembre 1843.

Attendu que le commerce de la ville choque quelque chose de plus que le commerce de la ville, et que le commerce de la ville est le plus possible, l'encouragement dans les limites de la Municipalité que nous représentons.

Rendu qu'il paraît que la publication de la présente résolution, que toute cette partie du port qui se trouve comprise depuis la rue Chartres jusqu'au canal de Pirogues sera le centre de ferme pour tout navire, bateaux à vapeur et autres embarcations de quelque nature que ce soit qui y arriveront, et qu'il y restera de chaque mois jusqu'à huitième, et tandis que les autres navires, bateaux à vapeur et autres dans les limites ci-dessus, devront se conformer aux règlements de la Municipalité, et que toutes résolutions, ordonnances contraires à nos présentes sont et demeurent rappelé, et le Maire est invité à publier pendant dix jours dans les gazettes de la présente résolution; la publication devra être dans les deux langues.

(Signé) HENRY BOULET,
Président pro. temp.

Approuvé le 5 décembre 1843
(signé) WM. FRERET, Maire.
12 dec—15

SUITE—Nous avons des propositions pour les avis publiés, et nous faisons connaître que, à partir de ce jour, nous avons trouvé que l'offre de M. J. Boyce, pour un tarif de prix de trois cents, par cent mots dans chaque journal, est plus avantageuse que celle de M. Wm. Fleming, et que, en conséquence, nous donnons avis par le présent.

Nouvelle-Orléans, le 2 décembre 1843.

WILLIAM DEBYS, Trésorier de la Ville.
ROBERT CARTER NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.
4 dec.

IMPRESSIONS

ON EXECUTE

A l'Imprimerie de l'Abeille,

Toute espèce d'Ouvrage,

Affiches de steamboats et de Théâtres, Connaissements, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c

AVEC PROMPTITUDE

ET A DES PRIX MODERÉS.

LE soussigné avise que les derniers arrivages du Havre et les articles suivans qu'il offre à vendre à très bas prix: Richard, Mousseline brodée, Mousseline rayée et à carreaux, dimensions et qualités assorties, Mousseline unie, belle qualité.

27 nov F. FERRET, 38 Toulouse.

CHAUX ET PIERRE DE THOMASTON, CIMENT ROMAIN ET HYDRAULIQUE, PLATRE DE PARIS, CRINS A PLATRER, BRIQUES A FEU AMERICAINES ET ANGLAISES

Constamment en main et à vendre en lots au gre des acheteurs par GEORGE HARRISON,
11 nov 47. Commune.

TABAC à chiquer—27 caisses No 1 du Missouri, vide de Luge, en debarquement du steamer White Cloud, à vendre par MERLE, BEVILLE & Co.
6 dec 43. Vieille Levée

BŒUF—37 barils prime, à vendre par HARTWELL, RIDDER & CARMAN,
22 dec 44, Poydras

SUIF—1 baril, à vendre par HARTWELL, RIDDER & CARMAN,
22 dec 44 Poydras

CHANGE—Les soussignés tirent sur New York
22 nov HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp.

CHANGE—Checks à vue sur Louisville, en sommes au gre des acheteurs, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp.

TOILE et Corde d'Emballage—1200 pièces et 1000 rouleaux, à vendre par HEWITT, HERAN & Co 65, Camp.

GRAISSE—17 barils et 200 barillets à vendre par HEWITT, HERAN & Co 65, Camp.

PORC—600 barils mess, prime et autres, à l'inspection de Boston, à vendre par HEWITT, HERAN & Co 65, Camp.

BŒUF—400 barils mess et prime, à vendre par HEWITT, HERAN & Co 65 Camp.

LANGUE—7 tierces salées et fumées, pour les personnes de Boston, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp.

BACON—10 boucauts pâtés cotés, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
22 dec 92 Tchoupitoulas

GRAISSE—150 barillets à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
22 dec 92, Tchoupitoulas

SAVON—300 caisses de Concinnati, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
22 dec 92, Tchoupitoulas

CAFE—100 sacs Rio, et 60 du St. Domingue, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
22 dec 92. Tchoupitoulas

POMMES SECHES—20 barils excellente qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
22 dec 92. Tchoupitoulas

FAYENCE—10 caisses formant un assortiment général à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
22 dec 92. Tchoupitoulas

CHANDELLES de suif, 100 cartons, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
22 dec 92. Tchoupitoulas

HUILE—11 bouteilles huile de baleine, en debarquement du navire Louisa, à vendre par E. & E. DAVIS,
22 dec 100, rue du Camp.

HUILE et BLANC DE BALEINE—100 caisses blanc de baleine, 6 barriques huile première qualité, 10 barils id. dito, 20 barriques huile ordinaire, en debarquement du navire Louisa, à vendre par E. & E. DAVIS,
22 dec 100, rue du Camp.

BEURRE DE GOSHEN—25 barils, frais, prime, en debarquement du navire Louisa, à vendre par GEORGE HARRISON,
22 dec 67 Tchoupitoulas

RAISINS—3 fonts corbeille en debarquement du navire F. C. Tiers, à vendre par GEORGE HARRISON,
22 dec 67 Tchoupitoulas

BACON—75 barriques épaules prime des incinnati, 30 id dites plates-cotes do., 50 id. jambons de Schooley et Sons.

Whiskey—100 barils rectifié, 80 litre commun.

Fromage—40 caisses ex-Oxford, 20 barriques dito.

Tabac—100 caisses manufacturé de la Virginie.

Chocolat—100 caisses No. 1, Rhodes et Talman.

Kepot de Thorrbenton—40 barilles, à vendre par
22 dec H. McKINNELL & Co., 84 Poydras

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Indiennes, mousseline imprimées, mouchoirs, imperiales, toile à drapeau, coton en bobine et en pel